



Dossier Psychologie
clinique

Entretien avec François
Marty p. 4 et 5

>> spécial
psychologues

snuipp



snuipp.fsu

infos

N° 74 >> mars 2009

Etat de crise

édito

Frondes dans le 1er et le second degré, large mouvement de contestation dans l'enseignement supérieur et la recherche : la professionnalité des uns et des autres est mise à mal et occasionne de nombreuses souffrances. L'avenir des jeunes s'assombrit et les tensions sociales s'exacerbent. Mais les crises, conformément à l'étymologie grecque du mot "crisis", sont aussi des opportunités. Quelle société voulons-nous construire ? C'est la question sous-tendue par tous les mouvements et résistances qui se créent actuellement.

Malgré quelques reculs, le gouvernement persiste dans sa volonté d'appauvrir les services publics. Dans notre secteur, le ministre poursuit son programme : maintien de l'aide personnalisée et des stages de remise à niveau, annonce de 40 000 formations à la difficulté scolaire pour les enseignants des classes, fragilisation des RASED. Les psychologues en milieu scolaire semblent "préservés" mais leur devenir se pose avec acuité au moment où le recrutement des enseignants devrait changer. Les revendications "historiques" vont-elles aboutir ? Quelle formation, quel recrutement pour avoir des psychologues fonctionnaires d'état au service des usagers de l'école ? Après les grandes mobilisations du 29 janvier et du 19 mars, des réponses rapides s'imposent.



le monstre de Julien, 5 ans

RASED : carte "scolère"

En début d'année scolaire, l'annonce de 3000 suppressions de postes RASED dans le budget en préparation pour 2009 a déclenché un vaste mouvement de contestation qui ne s'est pas limité aux personnels de l'Education Nationale.

Dans un contexte massif de dégradation du service public d'éducation, la mesure a permis de comprendre les choix de politique éducative : une aide aux enfants en difficulté qui incombe aux seuls enseignants, à travers l'aide personnalisée et les stages de remise à niveau, permettant ainsi de supprimer, dans un cadre pluri-annuel, les dispositifs d'aides spécialisées.

La réussite de la pétition "Sauvons les RASED" (250 000 signatures), les prises de position des conseils d'écoles ont conduit le ministre à faire des reculs : abandon du projet de suppression de postes RASED en 2010 et 2011, maintien des départs en formation spécialisée, sédentarisation en classe pour moitié des 3000 postes E et G et attribution de 1500 postes d'enseignants spécialisés en surnombre dans les écoles. Mais les cartes scolaires départementales actuelles montrent combien l'attaque sur les RASED est forte :

démantèlement de certaines équipes, incompréhension des collègues sur les choix opérés par l'administration, pressions sur des collègues, réduction des moyens d'intervention même si les trois dominantes de RASED restent implantées sur un secteur ou une circonscription. La question de la pérennité de ces 1500 postes en surnombre reste entière dans le cadre du prochain budget car ce sont bien 3000 postes RASED qui ont été supprimés en terme d'emplois publics. Le SNUipp a dû intervenir de manière énergique dans plusieurs départements pour faire appliquer les directives ministérielles et ne pas aggraver la situation des RASED du seul fait de décisions d'IA ou d'IEN.

Un groupe de travail sur "le traitement de la difficulté scolaire" s'est réuni à deux reprises au ministère en février. Sous la pression syndicale, ces deux

premières réunions se sont concentrées sur l'obtention d'une note de cadrage national pour les enseignants spécialisés placés en surnombre sur une ou deux écoles. Ceux-ci conservent leurs missions RASED et leur affectation en RASED. Le temps

de synthèse et de coordination est reconnu. Les modes d'intervention (dans la classe, en individuel, en petit groupe) sont conformes à la circulaire de 2002. En revanche, le ministère a conservé différentes appréciations concernant notamment le lien avec l'aide personnalisée, la centration des interventions sur la grande difficulté scolaire persistante et la non prise en compte de la prévention. Le SNUipp reste très vigilant par rapport à l'actualisation annoncée de la circulaire RASED de 2002.

Les psychologues "préservés" ?

Si l'accès pour les enfants et les familles à une aide spécialisée se réduit, le travail du psychologue pourrait se centrer sur les missions d'"expertise" (bilans psychologiques pour les CDOEA et MDPH) au détriment du suivi psychologique des enfants, de l'accompagnement des familles et des équipes enseignantes. A-t-on besoin de nombreux psychologues dans ce cas-là ?

Le SNUipp demande le renforcement des équipes pluri-professionnelles dans les établissements scolaires pour une meilleure qualité du service public d'éducation.

Revendications du SNUipp-FSU sur les RASED

- gel de toutes les suppressions de postes
- maintien et développement des RASED (postes, formation continue, frais de déplacement...)
- accroissement du nombre de départs en formation spécialisée



Sommaire

- pages 2-3 : actualités
- pages 4-5 : dossier psychologie clinique
- page 6 : lectures d'ouvrages
- page 7 : recrutement et formations
- page 8 : ordre ou décret ?

SNUipp infos, publication nationale mensuelle du Syndicat National Unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et PEGC,
128 Bd Blanqui, 75013 Paris
Tél 01.44.08.69.30 / email : snuipp@snuipp.fr
Imprimé par nos soins -
Prix du numéro : 0,80 €
CPPAP 0404 S 05288 ISSN 0183-0244
Directeur de publication : Michel Sévenier

Ce journal a été réalisé par
Annette Claverie et Françoise Dalia

ASH - départs en formation

Les premières remontées des départements concernant les départs en formation spécialisée pour les options E et G font état d'une baisse sans précédent :

- Prétendant, ou anticipant des suppressions de postes, les IA économisent ainsi en coût de formation et en moyens de remplacement dans toutes les options (D, E, F, G)
- L'annonce des 3 000 suppressions de postes, les tergiversations sur la sédentarisation, la remise en cause des missions ont profondément déstabilisé les RASED et de fait découragé les candidats.

Cette situation contredit les propos du ministère concernant le maintien du dispositif. Elle fragilise les centres de formation ASH déjà ébranlés par les inquiétudes sur le devenir des IUFM, privant dans le même temps tous les enseignants des ressources de formation et de recherches concernant les élèves en difficulté.

Le SNUipp proposera à ses partenaires une action commune pour le maintien des centres de formation et pour des départs en stage CAPASH (notamment E et G), DEPS, DDEAS à la hauteur des besoins dans tous les départements.

La formation des enseignants dans la tourmente des universités

Depuis janvier 2009, les personnels des universités, des organismes de recherche, les étudiants construisent une mobilisation contre les profondes « réformes » que le gouvernement entend mettre en place.

Ils s'opposent :

- au changement de statut des enseignants-chercheurs
- aux suppressions de postes
- à la réforme de la formation des enseignants
- au démantèlement des organismes de recherche

Le gouvernement est contraint de reculer partiellement devant la forte mobilisation qui regroupe désormais les personnels de la maternelle à l'université.

Un groupe de travail est chargé de réécrire le texte sur le statut des enseignants du supérieur.

Pour la formation des enseignants, quelques aménagements transitoires sont proposés mais, pour la FSU, ces premiers reculs sont insuffisants et les menaces sur les organismes publics de recherche persistent.

La FSU appelle tous les personnels à poursuivre et amplifier l'action dans l'unité pour amener le gouvernement à retirer ses mesures et ouvrir des négociations.

Evaluations CM2

Ces évaluations CM2 qui ont créé un malaise dans les équipes et qui ont pour but affiché un temps, même si le ministre a dû reculer sur ce point, le classement des écoles et leur mise en concurrence, ont trouvé lors de leur passation il y a deux mois de fortes résistances.

Les consignes syndicales unitaires appelant à ne faire passer que les items déjà travaillés, à ne faire remonter que partiellement les résultats et à ne communiquer que les résultats individuels aux familles a été largement suivie.

L'administration est à la peine pour exploiter les résultats reçus (selon l'IA de Haute-Garonne, moins de 44% des résultats seraient remontés début février).

De nombreux IA ont reculé la date de retour des résultats. Pour ajouter à la confusion, la CNIL n'a toujours pas donné son aval au fichier de saisie des résultats fournis par le ministère.

Les écoles ont-elles besoin de tels dispositifs alors que l'accélération des injonctions et autres réformes, les suppressions de postes mettent à mal le fonctionnement des équipes?

Cette résistance fera-t-elle réfléchir (infléchir) le Ministère pour les évaluations CE1 ?

Médiateur: une fonction à la mode...

Le Ministre de l'Education nationale a annoncé en janvier la création de 5.000 emplois de « médiateurs de la réussite scolaire » chargés, en liaison avec les familles, de traiter l'absentéisme scolaire dans les établissements du second degré. Il s'agit de contrats aidés sur de courte durée, de personnels précaires qui devraient se charger de missions dévolues à des personnels formés, titrés et titulaires: conseillers d'éducation (CPE), assistants sociaux, conseillers d'orientation psychologues. Une fois de plus, pour des raisons manifestes d'économie, le ministère choisit de mettre en péril les missions importantes qu'il prétend en même temps développer, sans traiter sur le fond les problèmes d'absentéisme dont les dimensions sociales et éducatives sont évidentes.

Pétition à signer: <http://www.snes.fr/petitions/>

Planning familial

La réduction de 42% des aides de fonctionnement aux associations qui assurent « l'information des populations sur les situations relatives à la vie » touche en particulier le planning familial qui est, de fait menacé de disparition dans de nombreuses villes.

Le planning s'occupe de l'accueil, de l'information et de l'éducation à la sexualité, de façon anonyme et gratuite.

La pétition qui a déjà recueilli plus de 116 000 signatures a permis de se faire entendre auprès du ministre du travail. Il a affirmé l'engagement de l'état et a proposé un protocole pour clarifier les questions de financement.

Engagements à surveiller.

Pour celles et ceux qui ne l'aurait pas encore fait, **signez la pétition en ligne :**

<http://www.planning.familial.org/petition-defense-loi-neuwirth/?petition=6>

Psychologie clinique : mettre les concepts à l'épreuve de la clinique d'aujourd'hui



Entretien avec François Marty,

psychologue,
psychanalyste,
professeur de
psychologie clinique,
directeur de l'Institut
de psychologie de
l'université Paris
Descartes et du centre
de formation DEPS Paris
5.

Il vient de diriger un
ouvrage collectif «*Les
grands concepts de la
psychologie clinique*»
Dunod, 2008.

«la psychologie clinique dispose d'outils performants et fiables, validés, qui aident le clinicien dans l'exercice de sa fonction»

Dans cette période d'âpres débats entre neuro-sciences et approche psychanalytique du psychisme humain, pourquoi avoir voulu revenir aux grands concepts de la psychologie clinique ?

Malgré les espoirs qu'avait fait naître Lagache avec « *L'unité de la psychologie* », la psychologie n'est pas une, mais multiple. Elle va de la psychanalyse aux neurosciences, couvrant dans un large spectre plusieurs sous disciplines aux épistémologies différentes. La tentation peut être grande de vouloir rassembler et unifier ce qui est éparé pour constituer une psychologie scientifique enrichie de ses différences. Ce fantasme digne des constructeurs de Babel ne nous semble pas pertinent pour penser les réalités que nous étudions. Au contraire même, il apparaît clairement que ces épistémologies ne sont pas ou peu compatibles entre elles et que le risque est grand de vouloir trouver à tout prix des passerelles avant d'avoir clairement identifié les différences qui les séparent. Revenir aux grands concepts de la psychologie clinique, c'est d'abord revenir sur les fondements de cette psychologie en précisant la valeur des paradigmes qu'elle nous offre pour travailler auprès des patients. Le débat viendra ensuite sur la base de ces réflexions de fond qui montrent qu'il n'y a pas d'un côté une psychologie dite scientifique et objective parce que fondée sur l'accumulation de données quantitatives et de l'autre, une psychologie holistique ou humaniste (termes qui pourraient convenir s'ils n'étaient pas connotés d'une certaine condescendance)

et subjective, donc non scientifique. La réalité est bien plus complexe et la science n'est pas réductible à l'analyse quantitative des données de l'observation pour ce qui concerne l'analyse des processus psychiques qui organisent la vie des humains.

Qu'entendez-vous par « *clinique armée* » ?

Le terme suggère que l'approche clinique peut s'étayer sur des mesures et des résultats obtenus avec des tests (de niveau ou de personnalité), résultats qui viennent en renfort dans cette clinique basée essentiellement sur l'écoute qui s'installe dans les entretiens - dont la dynamique est d'autant mieux maîtrisée que le cadre est clairement défini - et sur l'analyse du matériel ainsi recueilli directement auprès du patient. On peut regretter le caractère guerrier de la formule et préférer parler d'une clinique qui peut se décliner méthodologiquement selon plusieurs axes. Mais dans tous les cas, il s'agit d'indiquer que la psychologie clinique dispose d'outils performants et fiables, validés, qui aident le clinicien dans l'exercice de sa fonction.

Vous avez vous-même consacré une partie de cet ouvrage collectif au complexe d'Œdipe. Vous relevez la fragilité de la construction oedipienne pour certains enfants actuellement et le « *danger qu'elle court face à l'influence de Narcisse dans nos vies* ». Pouvez-vous développer ?

Oedipe et Narcisse, ces deux figures mythologiques, représentent les deux tendances

qui s'opposent en nous en permanence : d'un côté Narcisse, l'amour de soi, le sentiment de sa valeur, parfois de sa toute puissance qui exclut l'autre de son champ : il n'y a pas d'autre que soi ; de l'autre Oedipe, ou la relation de désir à l'autre ouvre la porte à la socialisation et à l'identification : en se prenant d'amour et de haine pour l'un et l'autre de ses parents, l'enfant apprend à se construire dans la relation à l'autre et dans le respect de certains interdits fondamentaux. Aujourd'hui, il semble que nous soyons dans une société du bien être et de l'amour de soi, une société de consommation et d'individualisme où la solidarité n'est pas la valeur dominante, ce serait plutôt la réussite matérielle : chacun pour soi. L'enfant a besoin de limites structurantes qui l'aident à contenir ses excitations, ses désirs et ses passions. Faute de quoi, il cherche à obtenir satisfaction (empire du narcissisme) sans se soucier des limites et du respect de l'autre.

L'attaque sur les RASED met à mal l'approche psychologique des difficultés des enfants à l'école. Partagez-vous cette analyse ?

Les RASED constituent un dispositif d'aide à l'école pour les enfants (et les familles) en difficulté qui est indispensable. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas d'améliorations à apporter. Les attaques contre ce dispositif d'aide montre que les pouvoirs publics n'ont pas pris la mesure du problème concernant la prise en charge des difficultés scolaires. Ces attaques indiquent que la difficulté scolaire est pensée comme étant purement instrumentale et qu'un renforcement de la pédagogie pourrait être capable à elle seule de régler le problème. Il est clair que ce qui est visé, c'est tout simplement la prise en compte de la réalité psychique à l'école ; ce qui n'est pas perçu, c'est la nature de la souffrance de l'enfant en difficulté scolaire, souffrance qui s'enracine certes dans des difficultés cognitives, mais qui n'est pas réductible à une cause purement instrumentale. Un élève n'est pas une machine qu'il faut réparer, c'est d'abord un enfant qui a une histoire (personnelle et familiale) et dont la difficulté qui s'exprime à l'école indique qu'elle est à entendre.

La question du recrutement des psychologues de l'Education Nationale se pose actuellement avec la mastérisation en cours. Comment concevez-vous la formation et le travail de futurs psychologues dans le premier degré ?

La mastérisation de la formation des maîtres pose une fois de plus la question de la formation des psychologues scolaires ou de l'Education Nationale. Soit les psychologues sont maintenus dans l'Education Nationale - et pourquoi leur champ d'action ne serait-il pas alors étendu de la Maternelle à la Terminale -, soit ils sont voués à disparaître. Le maintien des psychologues au sein de l'EN a valeur de test au moment où la profession de psychologue est menacée : par une diminution, certes souhaitable, mais très importante du nombre d'étudiants venant s'inscrire en psychologie à l'université ; par l'émergence de métiers pouvant créer des confusions dans le public des usagers par leur voisinage avec la psychologie, comme les éducateurs de santé ou les psychothérapeutes. Dans ce contexte, il est en effet urgent de réaffirmer l'importance de la place des psychologues au sein de l'EN et de la spécificité de leur fonction, en particulier au niveau de la prévention. Avec les médecins de santé scolaire, ils sont les seuls à se trouver ainsi en première ligne pour agir, aider, orienter et prévenir oeuvrant auprès d'une population tout venant. Leur rôle est inestimable en terme de santé publique. Ils ne doivent plus être considérés comme des enseignants, mais reconnus comme des psychologues à part entière. Leur rôle doit être clairement différencié de celui des pédagogues et leurs missions doivent être compatibles avec le code de déontologie des psychologues. Quant à leur formation, elle peut s'envisager dans le cadre d'un Master de psychologie à dominante clinique, mais sans exclusive des autres approches cognitive et développementale notamment, où ces futurs psychologues de l'EN auraient par des stages longs (et supervisés) une connaissance approfondie de l'institution scolaire et du travail de leurs pairs.



Lectures

Psychologues de l'Education nationale, Serge Baumgarten et Virginie Martin-Lavaud viennent de publier chacun un ouvrage. A vos lectures !

L'enfant porte-symptôme de Serge Baumgarten, L'Harmattan, 2008

Vous faites l'hypothèse d'une corrélation importante entre d'une part la structuration du couple parental et d'autre part les troubles présentés par l'enfant. Sachant que l'école est un des lieux d'expression des troubles, comment aider l'enfant et sa famille sans dédouaner l'institution ?

L'enfant exprime sa souffrance ou son mal être avec les armes dont il dispose et dans les endroits où cela lui est possible. Certes, l'institution scolaire, lieu d'acquisition de savoirs peut être tentée d'externaliser catégoriquement la prise en compte des symptomatologies dans une dynamique du "je n'en veux rien savoir !". Pourtant l'école est aussi le lieu d'acquisition de "savoir être". Il convient alors d'interpréter les "attaques" en tant que signaux et appels adressés par l'enfant en direction de l'adulte, visant parfois à vérifier la solidité et la fiabilité du cadre, de "l'objet scolaire". C'est bien la non-réponse (ou l'inadéquation des réponses) de l'école par rapport à ces appels qui est interpellée. La solution résiderait plutôt dans le renforcement de la formation des maîtres (initiation à la dynamique des groupes, à la gestion des conflits...) et des structures d'aides spécialisées... assurément plus nécessaires que jamais !

La multiplication des syndromes d'hyperactivité serait pour vous une des manifestations de problématiques nouvelles de société. Pouvez-vous développer ?

Parmi les 40 facteurs identifiés et associés aux troubles d'hyperactivité de ces enfants, en partant du dépouillement de 172 bilans psychologiques complets, ceux qui arrivent en tête ont trait à la dépression maternelle (ancienne, actuelle ou épisodique), la monoparentalité à la naissance de l'enfant, les deuils familiaux (parfois successifs), la mésentente conjugale avec ou sans violence, la séparation parentale conflictuelle, les tendances à la somatisation, les troubles sphinctériels, l'alternance d'épisodes dépressifs et d'agitation chez l'enfant, des toxicomanies chez les parents... Certains facteurs peuvent donc être directement liés à des phénomènes de société et d'autres davantage à la systémie familiale. Il faut des personnels formés, compétents et capables d'entendre, au moins à minima, ces appels, de les décoder puis d'y répondre à l'endroit même où ils se manifestent : c'est-à-dire là où l'enfant est scolarisé.

Entretien



La fragilisation des RASED avec la suppression des postes est-elle pour vous un des signes d'une clinique en danger ?

Indiscutablement. De plus nous n'en sommes qu'à un début et la psychologie scolaire n'échappera pas à cette tendance issue de la nouvelle gouvernance. Derrière des termes ou expressions comme *dépistage précoce, troubles des conduites, hérabilité génétique, facteurs de risques, facteurs prédictifs, isolation des symptômes, dressage du comportement, indices d'impulsivité, thymorégulateurs, expertise, sécurité psychique* se cache une véritable férocité industrielle et politique à laquelle il convient de faire face si l'on veut sauver la clinique. Alors vigilance !

Le monstre dans la vie psychique des enfants de Virginie Martin-Lavaud, Erès, 2009



L'auteur, à partir de suivis d'enfants qui ont spontanément abordé la présence d'un monstre, interroge les fonctions que ce dernier occupe dans leur psychisme. Elle y développe notamment en quoi le monstre en tant que contenu "inquiétant familier" pour l'enfant lui permet d'organiser ses repères esthétiques et éthiques. Elle indique également qu'au-delà de la question du monstrueux, les enfants en introduisant un monstre questionnent l'inhumain afin de définir pour eux-mêmes ce qui caractérise l'humain. En effet le monstre, en tant que figure incontournable des récits mythologiques fondateurs de la culture, est une création au service de la construction des repères symboliques nécessaires à la vie sociale. En révélant l'inhumain, il permet de construire les repères idéaux qui servent à vivre en société. A partir de situations cliniques où les enfants ont introduit le monstre dans leurs propos, Virginie Martin-Lavaud développe justement comment les enfants interrogent ce qui leur est insu : leur naissance, la mort, la sexualité et les interdits

fondateurs de la civilisation : le cannibalisme, le meurtre et l'inceste.

Elle montre également que d'un point de vue métapsychologique, les monstres évoqués spontanément par l'enfant viennent généralement témoigner de la présence de contenus pulsionnels difficiles à penser dont la mise en forme esthétique, à travers la forme "monstre", n'est pas forcément synonyme de pathos. L'auteur développe ainsi que la création d'un monstre par l'enfant est souvent le signe d'un appel au changement de modalités pulsionnelles, le signe que ses questionnements l'amènent à modifier sa propre mythologie. Elle conclut en indiquant que le monstre est un outil précieux pour le clinicien qui, à partir de ce matériel, au-delà de la surprise que provoque cette figure inquiétante, peut être à l'écoute des questionnements intimes de l'enfant sur l'horreur, l'interdit et l'effroyable.

Masterisation du recrutement des PE : quelles conséquences sur le recrutement des psychologues de l'éducation ?

Le projet de réforme :

- le concours se passera en cours d'année de master 2
- tout master 2 peut permettre de passer le concours
- les universités auront en charge la formation des enseignants

Elles proposeront des masters professionnels pour les métiers de l'éducation, masters spécifiques en cours d'élaboration. La circulaire Hetzel du 17 octobre 2008 cadre les masters en définissant les conditions minimales pour que le ministère délivre les habilitations des diplômes nationaux et finance les universités.

Deux principaux types de masters sont envisagés dans la circulaire Hetzel :

- des masters disciplinaires aménagés avec spécialités (plutôt adaptés à l'enseignement secondaire)
- des masters « *métiers de l'éducation et de la formation* » ; c'est dans ce type de masters qu'apparaît le recrutement des « *psychologues scolaires* ».

Ce qui, bien évidemment, est problématique. Pour bénéficier du titre de psychologue, il faut soit le DEPS, soit le DESS ou le Master2 de psychologie (avec cursus complet en psychologie). Un master « *métier de l'éducation* » avec une partie psychologie ne donnera pas le titre.

Alors que va-t-il advenir de notre recrutement et de notre formation ?

Y aura-t-il un concours spécifique de psychologue de l'éducation nationale (éventuellement calqué et adapté sur celui des Co-psys) ? Avec ou sans formation spécifique ?

Le recrutement se fera-t-il encore parmi les professeurs des écoles ayant un master de psychologie, et 3 ans d'enseignement ou alors faudra-t-il 10 ans d'études pour devenir psychologue de l'éducation (master des métiers de l'éducation + master de psychologie) ?

Va-t-on attendre l'extinction des psychologues du premier degré et recruter des contractuels ou autres vacataires, cantonnés aux orientations MDPH ?

C'est une période charnière voire cruciale pour les psychologues du premier degré.

Le SNUipp, lors de son audience au ministère le 12 novembre 2008, avait pointé les insuffisances de la circulaire Hetzel pour les psychologues et demandé le maintien de la formation DEPS pour 2009-2010. Depuis, dans le groupe des 7, des demandes d'audience, des courriers au MEN ont été faits pour porter nos interrogations, nos inquiétudes et faire des propositions. Mais nous n'avons obtenu aucune réponse à ce jour.

Nous participons également avec les directeurs des centres de formation et d'autres organisations syndicales ou associatives à l'élaboration de propositions communes sur notre avenir et notre formation.

Actions communes

Le groupe des 7 (AFPEN, ACOP-f, SFP, SNES, SNpsyEN-UNSA, SNP, SNUipp), réuni le 11 mars, s'est fixé pour **objectif d'organiser des réunions décentralisées sur l'avenir de la psychologie dans l'Education nationale** (recrutement, formation, missions, fonctionnement) et de **préparer une initiative nationale**. Un communiqué de presse a dénoncé la baisse des recrutements dans le 1er et second degré pour 2009-2010.

Les mandats du SNUipp:



Un statut de psychologue de l'Education nationale

Un double recrutement (concours fonction publique d'état) :

- interne parmi les PE titulaires d'un master 2 de psychologie (obtenu par congé de formation si nécessaire)
- externe après Master 2 de psychologie

Dans les deux cas, le recrutement est suivi d'une année de professionnalisation : alternance théorie -pratique, connaissance du système éducatif, des différentes structures- établissements, structures de soins, formation au travail en équipe, à l'analyse des pratiques, à la prise de fonction, au traitement des demandes institutionnelles - intervention dans les situations d'urgence, prévention de la maltraitance, cellule de crise etc.)

Un service de psychologie de la maternelle à l'université.

Ces mandats, élaborés lors des congrès nationaux passés du SNUipp, seront à retravailler en fonction des propositions ministérielles, ce qui est le cas actuellement avec le processus de masterisation pour les recrutements d'enseignants.



Réglementer la profession de psychologues : création d'un ordre ou décret ?

Renforcer la profession de psychologue, protéger les usagers de pratiques se réclamant abusivement de la psychologie, promouvoir la déontologie professionnelle et en garantir le respect : voilà des objectifs communs aux différentes organisations de psychologues, associatives ou syndicales.

Mais les moyens pour atteindre ces objectifs diffèrent :
- création d'un ordre des psychologues (revendication du Syndicat national des psychologues SNP) depuis son congrès de mai 2006
- réglementation du code de déontologie par décret et refus de l'ordre : position de 8 organisations dont l'ACOP-F (Association des conseillers d'orientation-psychologues de France), AFPEN (Association française des psychologues de l'Éducation nationale), FFPP (Fédération française des psychologues et de la psychologie) dont l'AEPU (Association d'enseignants-chercheurs en psychologie des universités), PSYCLIHOS (Association des psychologues cliniciens hospitaliers de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris), SFP (Société française de psychologie), SNES-FSU (collectif des Co-psy), SNpsyEN-UNSA.

Le débat s'est durci depuis le 24 janvier 2009 avec la prise de position de ces organisations au vu des consultations internes (70% en moyenne de refus d'un ordre des psychologues). Le 31 janvier, le SNP a alors publié un manifeste pour discuter et négocier la création d'un ordre professionnel. La crainte d'une accentuation de la division de la profession est patente et le processus engagé par une seule organisation de psychologues augure mal de l'instauration d'une instance chargée de réguler et résoudre les difficultés liées à l'exercice de la psychologie.

Et le SNUipp ?

Le collectif national des psychologues du SNUipp s'est prononcé contre la création d'un ordre professionnel chargé de veiller au bon respect du code de déontologie et de sanctionner disciplinairement les psychologues qui enfreindraient les dispositions du code. Depuis les premières prises de positions (cf Snuinfos psy n°59 de juin

2007), la réflexion s'est poursuivie dans un contexte social où d'autres professionnels (kinésithérapeutes, infirmiers...) contestent ce type de structuration professionnelle. Sur la base des réponses du cabinet juridique du SNUipp, le collectif a choisi de ne pas s'associer au texte des autres organisations car la réglementation par décret ne règle pas obligatoirement la question de l'ordre.

"On pourrait estimer que la légalisation d'un code déontologique -entendu au sens de règles professionnelles édictées par le pouvoir réglementaire- n'entraîne pas nécessairement la création d'un ordre. Toutefois, il semble qu'il faille distinguer, bien qu'elles soient édictées par décrets toutes les deux, les dispositions qualifiées de règles professionnelles et celles vraiment qualifiées de code déontologique. Un code de déontologie, à la différence des règles professionnelles, est préparé par le conseil national de l'ordre de la profession concernée, avant d'être édicté sous la forme d'un décret. L'édition d'un code de déontologie supposerait donc l'existence préalable d'un ordre professionnel."

Sur la base de cette réponse, en sachant que les avis juridiques sur la question ne sont pas tranchés, le collectif national a exprimé des réserves sur la réglementation par décret et souhaite encore approfondir sa réflexion. Il ne s'est donc pas associé à la demande de réglementation du code de déontologie par décret mais a décidé de participer aux travaux du groupe des organisations qui se sont clairement prononcées contre l'instauration d'un ordre professionnel afin de poursuivre la réflexion commune.

Il est encore temps de se SYNDIQUER !

Le SNUipp-FSU est le syndicat majoritaire des personnels du premier degré (enseignants, personnels spécialisés, AVS-EVS, psychologues). C'est le syndicat qui syndique le plus de psychologues de l'Éducation Nationale du premier degré.



La force d'un syndicat vient aussi de ses adhérents.

La période actuelle nécessite une mobilisation forte contre les réformes en cours. Mais se syndiquer au SNUipp-FSU, c'est aussi promouvoir une transformation positive de l'école et de la société.

SYNDIQUEZ-VOUS au SNUipp-FSU

Nous contacter

Courriels : francoise.dalia@snuipp.fr
annette.claverie@snuipp.fr
adresse postale : 128, boulevard Blanqui, 75013 Paris
tél : 01 44 08 69 30